



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/389
29 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 11 AVRIL 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA
MISSION PERMANENTE DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE
MACÉDOINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le texte de la lettre datée du 8 avril 1996 que vous a adressée S. E. M. Ljubomir Frckovski, Ministre des affaires étrangères de la République de Macédoine, au sujet de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en République de Macédoine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint

(Signé) Slobodan TASOVSKI

Annexe

LETTRE DATÉE DU 8 AVRIL 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE
L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Je voudrais tout d'abord vous faire part de ma satisfaction devant la mise en place définitive de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en tant que mission de maintien de la paix entièrement indépendante en République de Macédoine, placée sous la conduite de M. Henryk Sokalski, votre Représentant spécial.

Appréciant vivement votre rôle dès le début de cette opération préventive de maintien de la paix des Nations Unies en République de Macédoine qui a eu un succès éclatant, je suis convaincu que vous demanderez la prorogation de son mandat pour une nouvelle période de 12 mois dans votre prochain rapport au Conseil de sécurité.

Le bilan tout à fait positif qu'ont dressé le Conseil de sécurité et de nombreux acteurs de la communauté internationale du déroulement de la mission de maintien de la paix de la FORDEPRENU milite, à mon sens, en faveur de la prorogation de son mandat.

Je suis certain que vous conviendrez avec moi que, malheureusement, la situation dans la région n'a pas changé au point de justifier que la mission prenne fin le 30 mai de cette année. Permettez-moi de rappeler quelques faits et analyses bien connus pour étayer ce qui précède :

- Il est incontestable que l'Accord de Dayton a permis l'arrêt de la guerre, principalement en Bosnie-Herzégovine. Cependant, cette période au cours de laquelle l'Accord doit être complètement mis en oeuvre est assurément délicate et source de risques et de complications. La FORDEPRENU, facteur de stabilité éprouvé, revêt une importance capitale comme mécanisme d'appui au processus de paix dans la région en crise et au-delà, étant donné la complexité et l'enchevêtrement des ethnies et des religions de cette région;
- Les menaces potentielles que pose à la République de Macédoine l'extension de la crise ne se sont pas encore dissipées, compte tenu notamment de la question du Kosovo, notre voisin immédiat. Les tensions et les possibilités de complication sont toujours présentes dans la zone même où se déroule l'opération de la FORDEPRENU. La frontière septentrionale de la République de Macédoine n'est toujours pas conjointement délimitée malgré les efforts déployés par mon gouvernement à cet égard;
- La République de Macédoine, pour des raisons indépendantes de sa volonté, s'est retrouvée avec des moyens de défense considérablement réduits. La raison en est le retrait de tous les armements et équipements militaires à la suite du départ de l'ex-Armée populaire de Yougoslavie et de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité. La mise en place d'un système de défense approprié dans le

cadre de mécanismes de sécurité collective (OTAN) et l'élaboration d'une politique de défense fondée sur les principes du contrôle des forces armées par les autorités civiles et sur un système politique démocratique constituent pour nous un engagement permanent. Étant donné les difficultés économiques auxquelles nous nous heurtons en raison essentiellement des sanctions des Nations Unies et de l'embargo unilatéral de ces dernières années, la mise en place d'un système de défense approprié prendra encore beaucoup de temps. Il importe également de proroger le mandat de la FORDEPRENU en République de Macédoine car l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale ont à coeur de créer un environnement propice au renforcement de la stabilité d'un pays qui s'est révélé être un important facteur de paix et de stabilité dans la région;

- La République de Macédoine est un pays d'une grande diversité ethnique et religieuse. À ce titre, elle a montré son aptitude à se développer en tant qu'État démocratique stable, partenaire égal dans le concert des nations et membre à part entière de la plupart des organisations internationales et régionales importantes telles que l'Organisation des Nations Unies, l'OSCE et le Conseil de l'Europe. La mission de la FORDEPRENU, qui, en coordination avec l'OSCE, a établi des liens de coopération exceptionnels avec toutes les principales entités de notre pays, a contribué pour beaucoup au processus de mise en place de structures démocratiques en République de Macédoine et à la mise en oeuvre de sa politique de bon voisinage. À cet égard, la FORDEPRENU renforce la réputation et l'influence tant de l'Organisation des Nations Unies que de la communauté internationale aux yeux du grand public en ce qui concerne le respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et des normes internationales en matière de droits de l'homme dans des situations particulières.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

Le Ministre

(Signé) Ljubomir FRCKOVSKI
